



Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Département de l'Agriculture

VIII FORUM DE L'APICULTURE DE LA MEDITERRANEE
CHEFCHAOUEN 22-23 Novembre 2016

Promotion de la consommation et de la qualité du miel

Mr Said TAZI

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

23 NOEMBRE 2016



Introduction

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement de l'agriculture et depuis 2008, le Gouvernement du Maroc a lancé « le Plan Maroc Vert », qui a défini la vision, la stratégie de développement des filières agricole et les plans de mise en œuvre de ces stratégies.

Le secteur apicole de part son un rôle socio-économique non négligeable, est au cœur de cette stratégie.

En effet, plus de 54.600 agriculteurs tirent leur revenu en totalité ou en partie de cette activité (32.600 apiculteurs modernes et 22.000 apiculteurs traditionnels).

En plus, l'apiculture joue également un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes naturelles et cultivées, et améliore la quantité et la qualité des productions végétale, notamment l'arboriculture fruitière, le maraîchage, et les cultures industrielles...

I -SITUATION DE LA FILIERE APICOLE

Les ressources naturelles au Maroc offrent des possibilités importantes d'affouragement des abeilles.

Les plantes nectarifères, pollenifères et à intérêt apicole (propolis,.....) sont nombreuses et assurent aux abeilles des ressources durant les quatre saisons de l'année

Ces ressources sont assurées essentiellement par:

→ les plantes spontanées, les cultures, les vergers, les forêts et le sous bois des forêts

Le potentiel de production du miel au Maroc est estimé à plus de 50.000 tonnes/an

I - SITUATION DE LA FILIERE APICOLE

La Filière apicole en chiffres

- Secteur moderne : 485.000 ruches, soit 75 % des effectifs du cheptel
- Secteur traditionnel : 160.000 ruches, soit 25% des effectifs du cheptel

PRODUCTION:

- 2015, la production totale de miel a atteint : **5 815** tonnes
- Le secteur moderne a produit : 5.015 tonnes
- Le secteur traditionnel :
 - 800** tonnes de miel
 - 500 tonnes de cire

POLLINISATION :

L'apiculture joue également un rôle essentiel dans la pollinisation des plantes naturelles et cultivées, et améliore la quantité et la qualité des productions végétales, notamment l'arboriculture fruitière, le maraîchage, et les cultures industrielles...

Cette activité est très sous estimée et mal valorisée.

Parfois les apiculteurs paient les propriétaires des vergers et plantations arboricoles pour installer leur ruche.

Dans certaines régions, c'est le contraire.

La profession doit déployer des efforts considérables en matière de formation, de sensibilisation et d'encadrement pour développer cette activité.

IMPORTATION :

En 2016, 2287 tonnes de miel a été importées .

EXPORTATION :

Malgré la production de certains types de miel, dont la qualité est demandée sur les marchés Européens et Américains, les normes exigées par ces pays sont des vraies barrières pour l'exportation du miel marocain, notamment l'exigence de plan de surveillance de résidus.

Pour promouvoir le miel à l'exportation, des efforts doivent être déployés, notamment par les professionnels et les incitations des services publics.

II- ORGANISATION DE LA FILIERE:

Au Maroc le développement de la filière apicole, s'inscrit dans le cadre global de la stratégie du Plan Maroc Vert. Cette stratégie vise la mise à niveau de la filière apicole, pour sa modernisation et pour la rendre compétitive .

Dans ce cadre un contrat-programme de mise à niveau de la filière a été signé en 2011 entre le Gouvernement et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Apiculture (FIMAP), pour la période 2011-2020.

Cette Fédération créée en 2011, regroupe actuellement 3 fédérations nationales conformément à la loi 03/12 :

- * Collège des producteurs de miel : Fédération Nationale des Apiculteurs Producteurs du Miel
- * Collège des valorisateurs: Fédération Nationale de Valorisation de Miel
- * Collège des commerçants: Fédération Nationale des Commerçants du

Miel

III-Contrat-programme de mise à niveau de la filière

Parties signataires :

Gouvernement :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.
- Ministère de l'Economie et des Finances.

Profession :

- Fédération Interprofessionnelle Marocaine de L'Apiculture : FIMAP

Période : 2011-2020

contrat-programme de mise à niveau de la filière

Objectifs

- ✓ **La Promotion de l'investissement et la création de 40.000 nouveaux emplois;**
- ✓ **L'encouragement de la valorisation des produits de la ruche pour une meilleure valeur ajoutée (produit de terroir ,labellisation....).**
- ✓ **L'amélioration de la productivité et de la compétitivité pour réduire les couts de production (amélioration génétique ,recherche appliquée ,transfert de technologie)**
- ✓ **La promotion de la qualité par l'amélioration des conditions techniques et sanitaires de production, de commercialisation et de transformation des produits de la ruche;**
- ✓ **La contribution au développement rural et l'amélioration des revenus des éleveurs;**
- ✓ **L'amélioration de l'offre du miel et des autres produits de la ruche à des prix abordables;**
- ✓ **Développement des services de pollinisation (arboriculture, rosacées...);**
- ✓ **Durabilité et pérennité des systèmes de production et de préservation de l'équilibre environnemental et de la biodiversité;**

Objectifs globaux

	Situation 2011	Objectifs 2020
Effectif des ruches (modernes)	110 000	610 000
Production (T)	3 500	16 000
Investissements (Millions Dh)	60	900
Chiffres d'affaires (Millions Dh)	210	960
Création d'emplois	36 000	76 000
Taux de couverture (%)	22	100

Axes de mise en œuvre du CP

Le programme de mise en œuvre du plan d'action du contrat programme s'articule autour des axes suivants:

➤ **Axe 1 - Développement des unités apicoles modernes productivistes, de l'agrégation sociale et de la valorisation des produits de la ruche.**

- Encouragement à la création des unités apicoles intégrées
- Réduction du coût de production du miel et des produits de la ruche
- Accroissement de la production et de la consommation
- Création de nouveaux emplois

➤ **Axe 2 - Amélioration des conditions cadres de la filière .**

- Mise a niveau de l'interprofession.
- Mise à niveau des ressources humaines
- Information et communication
- Promotion de la qualité
- Recherche et développement

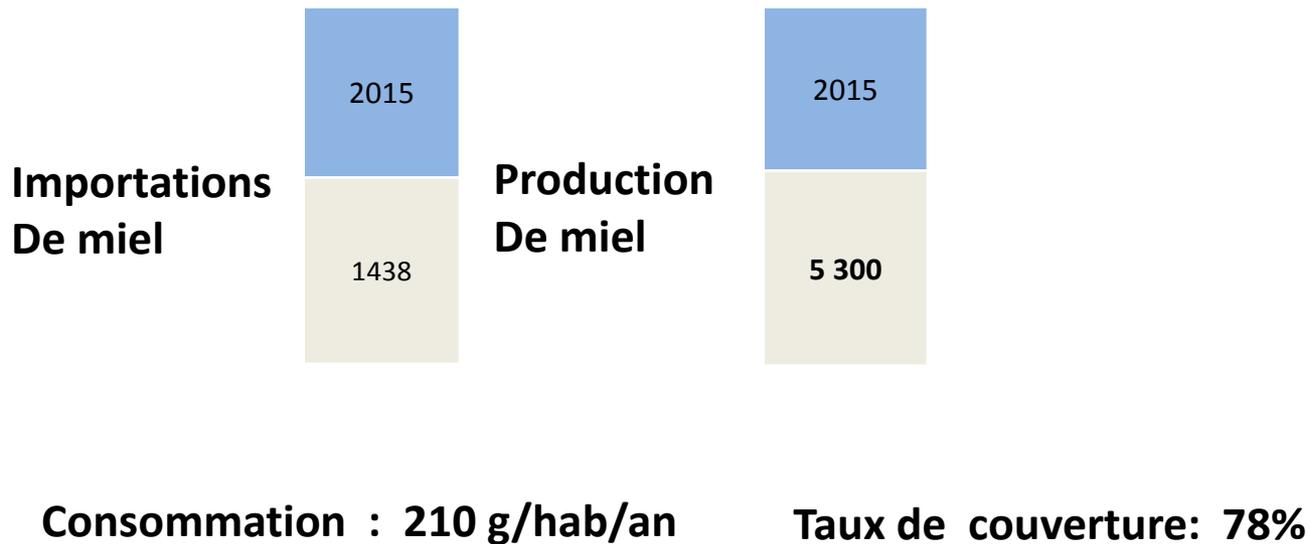
IV - Promotion de la consommation et de la qualité du miel et des produits de la ruche

Principaux axes d'intervention :

- Augmenter la production**
- Améliorer le niveau de consommation**
- Promouvoir la qualité de miel**
- Renforcer le contrôle de la qualité**
- Développer la commercialisation**

Production - consommation

En 2015, les indicateurs étaient comme suit



Niveau de consommation très bas

En 2020

La production du miel à l'échelle nationale atteindra **16.000 tonnes** de miel

Le taux de couverture atteindra **100%**

Dans le cadre du contrat programme de développement de la filière apicole

→ axe: amélioration des conditions cadres de la filière

La composante : promotion de la consommation et de la qualité du miel revêt une grande priorité

Promotion de la consommation et de la qualité du miel

La FIMAP, dans le cadre du partenariat avec le MAPM, réalise de nombreuses actions pour sensibiliser le consommateur.

Les principales actions réalisées depuis 2011 ont porté sur

1- la réalisation des campagnes médiatiques sur la qualité du miel et des produits de la ruche par :

- la conception, la réalisation et la diffusion des spots publicitaires à la radio et à la télévision avec les langues Arabe, Amazigh et Française.

2- L'organisation et la participation à plusieurs foires du miel et des produits de la ruche au niveau régional (23 foires), pour sensibiliser le consommateur sur la qualité des miels produits à l'échelle régional

- La participation des apiculteurs au salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) par l'exposition et la vente des miels

3- la réalisation des actions de sensibilisation par :

- l'organisations de plusieurs journées de sensibilisation au profit des apiculteurs sur la promotion de la qualité du miel et des autres produits de la ruche.

- l'élaboration et la diffusion des brochures et des dépliants lors des foires et des salons pour sensibiliser le citoyen marocain sur la consommation du miel

4- Labéllisation – certification

Depuis le lancement du Plan Maroc vert , en 2008, une nouvelle dynamique du développement agricole a été enclenché au Maroc . Il vise, essentiellement, le développement économique et social durable pour les populations rurales à travers le maintien des activités économiques dans Les zones rurales défavorisées.

En s'inscrivant dans cette nouvelle approche, le MAPM s'est placé dans une optique globale de développement rural, **de promotion de la qualités des produits et de protection du consommateur** en proposant un système de labellisation accessible à tous les producteurs et Transformateurs de produits agricoles et halieutiques, notamment les petits producteurs.

Ainsi, la loi n°25-06, relative aux Signe Distinctifs d'Origine et de Qualité (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits halieutiques, promulguée par le dahir n°1-08-56 du 23 mai 2008, a créé le cadre juridique indispensable qui permet la reconnaissance Et la protection de ces produits.

Cette loi concerne trois signes: l'indication Géographique (IG), l'Appellation d'Origine (AO) et le Label Agricole (LA)

La reconnaissance de ces signes permettra, d'une part, la promotion des produits alimentaires de qualité spécifique et d'autre part, la protection et la valorisation du patrimoine traditionnel et culturel lié aux produits de terroir et l'amélioration des revenus des populations rurales

Cadre juridique des IG, AO et LA au Maroc

Objectifs de la Loi 25-06:

- a. Développement des zones rurales et amélioration du revenu des populations et des agriculteurs par la valorisation des produits de leur terroir;**
- b. Promotion d'une agriculture en zone rurale capable de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, garantes d'un développement socio-économique durable;**
- c. Préservation du patrimoine gastronomique, artisanal et culturel;**
- d. Renforcement de l'information du consommateur.**

Les signes distinctifs concernés par la Loi 25-06 :

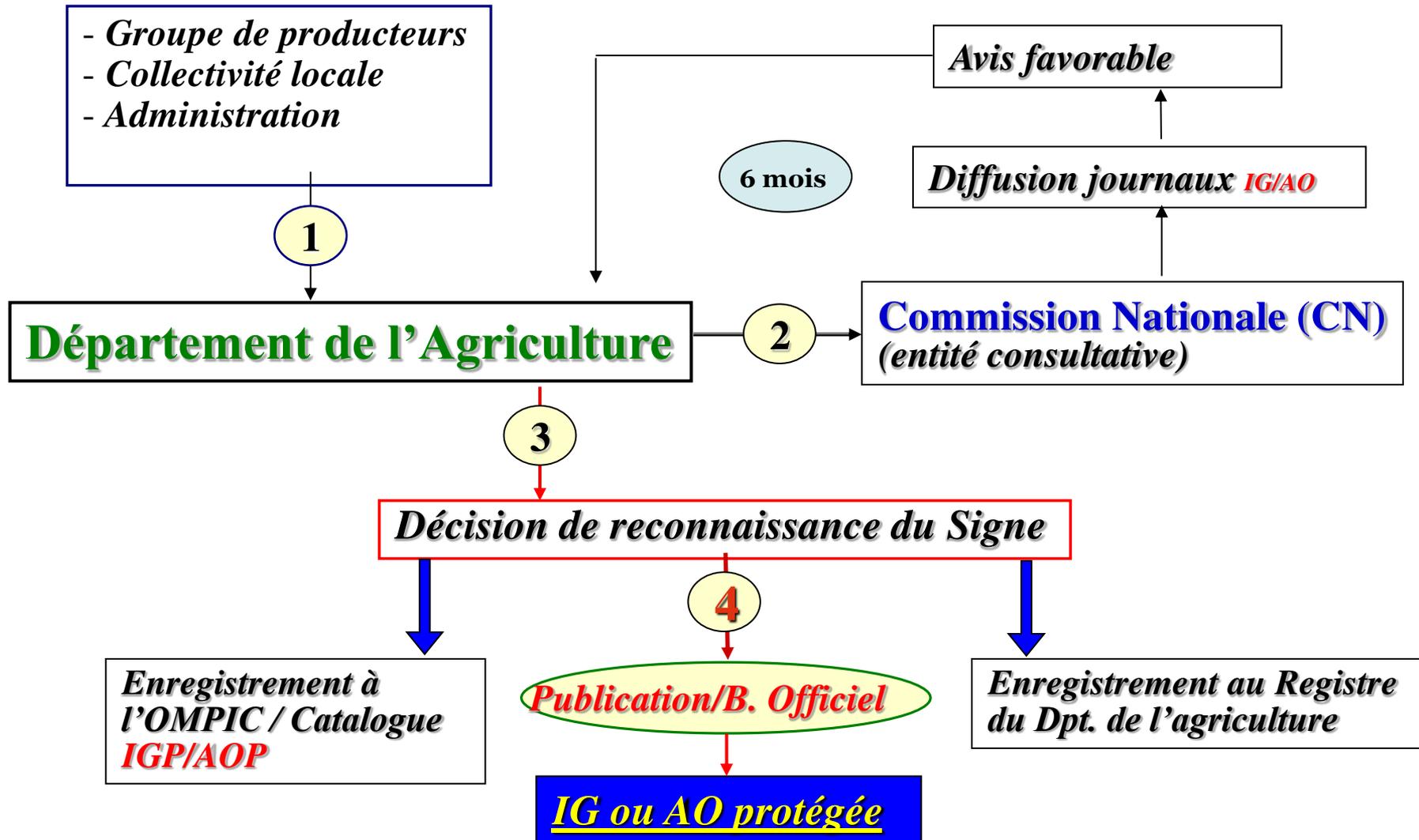
- . l'indication géographique (IG: effet terroir),**
- . l'appellation d'origine (AO: Effet terroir + Savoir faire),**
- . le label agricole (LA: mode de production).**

Procédures de reconnaissance des SDOQ

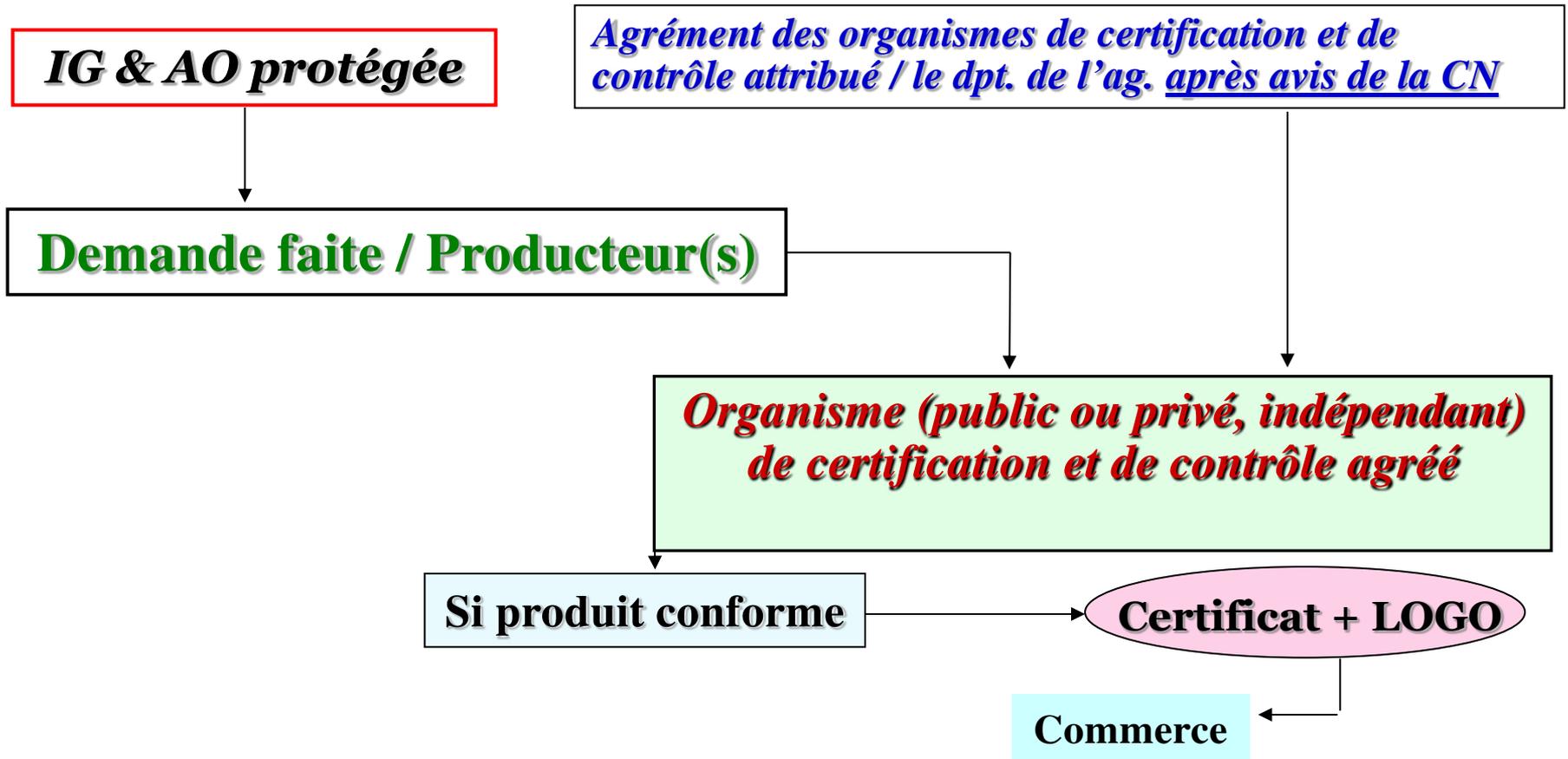
deux étapes :

- a. La reconnaissance et l'enregistrement des signes distinctifs d'origine et de qualité;
- b. La certification des produits qui bénéficient de ces signes.

Etape 1: Reconnaissance d'un SDOQ



Etape 2: Certification des produits bénéficiant des SDOQ



Logos officiels des Signes distinctifs d'origine et de qualité marocains



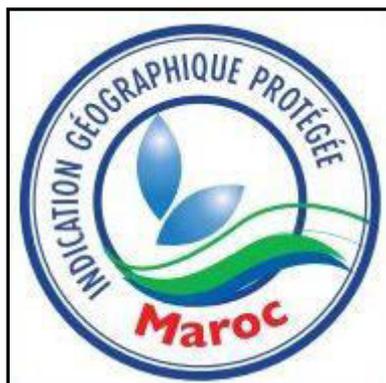
**Appellation d'Origine Protégée
(AOP)**



Logos officiels des Signes distinctifs d'origine et de qualité marocains



Indication Géographique Protégée (IGP)



Actuellement, au Maroc 3 types de miels sont labélisés:

- ✓ Miel d'euphorbe Tadla Azilal,
- ✓ Miel d'arbousier Jbal My Abdessalam
- ✓ Miel d'euphorbe du sahara.

D'autres types de miel sont en cours d'examen par la commission SDOQ pour leur labellisation.

5- Renforcer le contrôle de la qualité du miel par l'ONSSA

ACTIONS A CORDONNER AU NIVEAU DE LA MEDITERRANEE :

Plusieurs défis sont posés:

- Normaliser tous les miels au niveau méditerranéen**
- Etablir les typologies des miels au niveau de tous les pays de la méditerranée pour faciliter le contrôle et développer la qualité**
- Etablir la carte méditerranéen des types de miel produits**
- Mettre en place un réseau de communication méditerranéen sur les miels, le niveau de consommation,....**
- Créer un centre apicole méditerranéen à gérer par la FIMAP qui réunira toutes les données sur la qualité des miels.**